

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION :
« Devenir formateur vocal, coach de la voix, Promotion 2024 »

Module : 2024

Nom et Prénom :

Profession :

Coordonnées professionnelles :

Entreprise :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Coordonnées personnelles :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Particuliers / Indépendants / Intermittent du Spectacle :

390€ (net)

Paiement par chèque

Règlement à l'ordre de AEPVLC

Pour les autres moyens de paiement, veuillez contacter Guillaume au : 07.83.61.50.66

Nom et adresse de facturation :

Coordonnées personnelles

Coordonnées professionnelles

J'atteste avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Inscription reçues avec ce bulletin et je les accepte.

Date :

Signature :

Responsable pédagogique de la formation : Yael Benzaquen

N° de déclaration d'activité de formation professionnelle continue : 11 75 37157 75 (Articles L6351-1 et 6313-1 du Code du travail).

N° SIRET : 349 348 870 00040

Formulaire A retourner avec le règlement à :

**AEPVLC
11 rue du Haut Pavé
91150 ETAMPES**

Ainsi que la copie de la fiche d'inscription :

Papier ou Email :

**Yaël BENZAQUEN
19 rue Saint Joseph
75002 PARIS**

Conditions Générales d'Inscription aux formations

Article 1 : Inscription et paiement :

Les inscriptions sont prises en compte à la **réception du bulletin d'inscription signé et de 30% du montant du module** payable par chèque(s) voir ci-dessus, **Les inscriptions sont retenues selon l'ordre d'arrivée**. Les chèques pour le règlement total devront être fournis au plus tard le premier jour de la formation, avec l'échéancier décidé avec notre organisme. Les règlements/versements se décomposeront sur 2 ans, selon les **sommes annuelles indiquées sur le présent document**.

Article 2 : Attestation :

Chaque module suivi donne droit à une attestation de présence.

Article 3 : Annulation :

Voice Global Coaching se réserve le droit d'annuler un groupe de formation si le nombre de participants inscrits n'est pas suffisant pour son organisation ou son fonctionnement ou si des circonstances imprévues l'exigent. En cas d'annulation, les frais d'inscription seront intégralement remboursés dans les jours suivant la notification de l'annulation.

Article 4 : Désistement, Interruption :

En cas d'annulation moins de 15 jours avant le début de la formation ou pour toute formation commencée le coût total est dû sur le cursus des deux années.

Article 5 : Propriété intellectuelle

Les enregistrements audios du contenu de la formation sont soumis à l'autorisation du formateur, qui reste propriétaires des contenus relatifs aux modules de formation et des documents pédagogiques. Toute personne se permettant la reproduction ou diffusion de ces documents dans un cadre autre que privé est soumise aux peines prévues par la loi.

Article 6 : Différents éventuels :

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le litige sera porté devant le Tribunal compétent de Paris.

Voice Global coaching est une marque déposée propriété de Yael Benzaquen, formatrice professionnelle agréée Qualiopi et d'Emmanuel Muh, Executive coach et Coach vocal certifié.